MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal
du 26 juillet 2012 à 12h 30

L'an deux mil douze et le 26 juillet à 12 heures 30, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :
Présents : BROTONS Patrick, GIORDANA Jean-Claude, JOFRE Jacques, MALOTEAUX Jacky, MILLS Amanda, PIERASCO Jean-Franck, PORTAL Sylvie, REY Bernard,
Absente excusés AUNAC Jean Luc CAPMAS Jean-Pierre, DELTEIL Joëlle, MURET Charlotte, REY Guillaume.
Procuration : BADOC Vincent, BOILLON Catherine,
Secrétaire de séance : Bernard REY.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2012 : adopté à l'unanimité

1) SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT ANIMATION 2IEME CLASSE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison de la réussite à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial 1ère classe d'un agent il conviendrait à compter du 20 août 2012, de revoir le poste afférent à l'emploi d'adjoint d'animation 2ième classe de la collectivité. Conformément à la réglementation en vigueur, il est dans un premier temps nécessaire de supprimer l'emploi actuel, puis de créer un emploi permanent à temps incomplet d'adjoint d'animation 1ère classe à 20h30 et qu'étant entendu la vacance du poste, le Comité Technique Paritaire sera informé lors de sa prochaine réunion.

> **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**, **PRECISE** qu'étant entendu la vacance du poste le Comité Technique Paritaire sera informé lors de sa prochaine réunion et **ADOPTE** les propositions du Maire, **LE CHARGE** : de l'application des décisions prises.

2) CREATION EMPLOI ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 1ERE CLASSE

Le Maire expose aux membres du Conseil, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Territorial d'Animation 1ère classe. .

> **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**, **DECIDE** que les effectifs du personnel de la collectivité sont à compter du 20 août 2012, complétés d'un 1 poste d'Adjoint erritorial d'Animation 1ère classe à 20 h 30, fonctions : service scolaires et périscolaires.
> Il **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Questions diverses :

- **Travaux assainissement :** Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de déposer un dossier de subvention auprès du conseil général pour les travaux d'assainissement. Il propose de voir ce dossier en commission des travaux pour les travaux de la rues de la Brèche prévus pour 2013.

Prochaine réunion du conseil municipal : non communiquée.
Le secrétaire
Bernard REY